N° 3209 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 21 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Rengaines cléricales

La *Dépêche* vent bien nous faire l'honneur de suivre avec sollicitude la politique du *Progrès du Nord* et de nous adresser très régulièrement, non seulement des conseils, mais encore ce que dans le langage diplomatique on appelle des « représentations. »

Notre confrère poursuit avec beaucoup d'esprit de suite et de ténacité « l'élimination de l'opportunisme » dans le Nord, comme il écrivait avant-hier à propos des élections d'Armentières et de Roubaix. C'est là sa pensée unique, obstinée, au service de laquelle il a mis, depuis d'assez nombreuses années déjà, toutes les ressources de son parti, toute la stratégie d'une politique artificieuse et savante.

Très habilement, il a su associer les collectivistes à l'exécution de ses projets, sans s'inquiéter, d'ailleurs, s'il ne contribuait pas, en même temps, à accroître leur force, à développer leur puissance.

Et, comme malgré ce commun effort, l'œuvre rêvée ne s'accomplit pas au gré de ses désirs ; comme, malgré les assauts furibonds et parfois meurtriers de ces deux adversaires, l'opportunisme ou du moins le parti républicain, que la *Dépêche* désigne par ce qualificatif un peu suranné, reste encore plein de vitalité et d'énergie, notre confrère se tourne vers nous et nous demande de ne pas contrarier davantage la réalisation de ses vastes desseins.

Il nous voudrait voir jouer le rôle du guillotiné par persuasion, et comme nous montrons de la méfiance, il nous tient à peu près le langage de l'ineffable bourreau de Chavette au souponneux Saint-Phar.

Quel « avenglement » est le nôtre de ne point comprendre les beautés de la politique de la *Dépêche* !

Quelle intransigeance de ne point consentir à nous « fondre dans les rangs du parti libéral ! »

Et l'éternelle rengaine rasparaît, toujours la même, si présente sous des formes différentes : nous sommes des sectaires, des radicaux, des socialistes.

C'était le même genre d'argumentation que la *Dépêche* et l'*Echo* dirigeaient naguère contre les sénateurs républicains du Nord, et il n'est pas précisément un brillant succès.

La *Dépêche* le rédite à notre adresse à propos des prochaines élections municipales d'Armentières et de Roubaix. Prétchant le faux pour savoir le vrai, elle prévoit, à certains indices et en interprétant certaines phrases de nos articles, quelle sera notre attitude dans ces luttes électorales, et elle se répand en doléances et en récriminations.

Ce rôle de censeur et de redresseur de torts est, sans doute, agréable à notre confrère, qui s'y complaît volontiers. Il espère aussi y trouver quelque profit, au point de vue de sa politique. A force de répéter continuellement les mêmes choses, si invraisemblables soient-elles, on finit par rencontrer des gens pour les croire.

Et, certainement, il doit exister, parmi les lecteurs assidus de la *Dépêche*, de braves cléricaux qui ne font aucune différence entre nous et les collectivistes les plus convaincus et les plus révolutionnaires. Ils doivent nous mettre dans le même sac, comme on dit au *Réveil du Nord*.

Mais, enfin, quand la *Dépêche* nous aura qualifiés et requalifiés de radicaux et de socialistes, quand elle nous aura montrés « accentuant de plus en plus notre marche vers l'extrême gauche », quand elle nous aura chargé de tous les péchés d'Israël et dénoncés comme les alliés et les complices des collectivistes—comme si nous avions assuré l'élection législative de M. Paul Lafargue — daignera-t-elle apporter un peu de lumière sur le débat par elle soulevé, en nous fournissant les quelques explications que nous lui avons demandées ?

Notre confrère nous parle sans cesse d'un grand parti libéral dans les rangs duquel il invite tous les républicains « qui ont des vues » à « se fondre. »

En quoi consiste ce parti libéral? Qui le dirige, qui le représente, à Lille, notamment ? Quels sont ses comités, quels sont ses organes ? Est-ce la *Dépêche* ou l'*Echo*, la *Vraie France* ou la *Croix* ? Comprend-il les démocrates-chrétiens et leur journal le *Peuple* ? Sur quelles bases et sur quel programme est-il constitué ?

Et de quelle façon le « parti libéral » entend-il les prochaines luttes électorales, à Roubaix et à Armentières? De quelle façon la *Dépêche* les entend-elle elle-même ?

Notre confrère écrivait, il y a trois jours, la phrase suivante, que nous avons déjà citée, mais que nous croyons devoir encore reproduire, puisqu'il a gardé le silence quand nous lui avons demandé de l'expliquer :

« Dans les périodes de paix, il est aisé » de prendre des attitudes ni chair ni » poisson, d'enguirlander de belles phra- » ses et de belles promesses amis et ad- » versaires. Le temps de se montrer est » venu, citoyens sommes curieux de savoir » comment les gens se comporteront. »

A qui la *Dépêche* entendait-elle faire ici allusion ? A qui s'adressait cette peu respectueuse sommation ?

Il semble bien que ce soit le gouvernement et son représentant dans le Nord, que le journal clérical ait voulu viser.

Ce serait M. Méline, M. Barthou, M. Lamoureux, qui auraient pris vis-à-vis des cléricaux de notre département des « attitudes ni chair ni poisson », qui les aursient « enguirlandés », en même temps qu'ils enguirlandaient les républicains.

Ce seraient eux que l'on mettrait aujourd'hui en demeure de « faveriser les libéraux », puisque, comme l'a expliqué la *Dépêche*, « tout ce qui favorisera les libéraux profitera à un gouvernement républicain modéré ».

Les libéraux, il n'est pas inutile de le répéter, ce sont les amis de la *Dépêche* et de la *Croix*; ce sont, notamment, à Armentières, les conseillers municipaux réactionnaires invalidés.

Ainsi donc, ce que notre confrère demande au gouvernement, au préfet, au *Progrès*, c'est de soutenir les candidatures de ces cléricaux.

Tel est l'ultimatum de la *Dépêche*, et on n'est guère sûr de ne s'y soumettant que nous pourrons échapper au reproche d'intransigeance, de radicalisme et de socialisme.

Est-ce bien cela ?

Mêmes conditions, sans doute, à Roubaix. Ici, toutefois, la *Croix* demande des « garanties ». Lesquelles ? Nous devrons sans doute les lui donner, sous peine de passer pour d'abominables sectaires.

« Donnant donnant », dit l'organe de l'abbé Masquelier. « Nous serons toujours « anti-collectivistes, bien sûr, mais il ne « faut pas qu'on nous berne d'un autre « côté. »

Et le journal catholique ajoute :

« Froids, parce que nous ne voulons « pas nous salir les mains au contact de « certaines feuilles locales, suintant le « mensonge, la malpropreté et la calom- « nie. »

Nous sommes à Roubaix, ne l'oublions pas. Et les feuilles au contact desquelles la *Croix* ne veut pas se salir ne peuvent être que le *Journal de Roubaix*... ou l'*Avenir* !

Eh ! bien, il nous semble que le *Progrès du Nord* n'a pas le monopole de l'intransigeance, et que la *Croix* est aussi intraitable, de son côté, que nous pouvons l'être du nôtre. Pourquoi donc la *Dépêche* se montre-t-elle envers elle pleine de mansuétudé, et réserve-t-elle pour nous toutes ses sévérités et toutes ses foudres ?

Que notre confrère veuille donc bien s'expliquer sur tout cela. Qu'il cesse de s'exprimer par allusions et par énigmes. Qu'il nous renseigne loyalement. Qu'il nous dise le fond de sa pensée.

Qu'il renonce, pour un jour, à ses rengaines à notre adresse, et qu'il ajoute à sa coutumière habileté, un peu plus de clarté et de franchise.

Georges ROBERT.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le rapport de M. Audiffred

Les députés ont reçu, hier, communication du rapport fait, au nom de la commission de prévoyance, par M. Audiffred sur les propositions concernant les caisses de retraites

D'après les dispositions adoptées par la commission, les pensions seraient servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, par des caisses syndicales ou patronales, ou par les sociétés de secours mutuels : le capital de ces pensions serait formé par les versements des adhérents.

Tout versement d'un ouvrier, employé ou serviteur à gages, entraînera un versement égal du patron ou employeur, et réciproquement tout versement d'un patron entraînera un versement correspondant de la personne employée, que le patron est autorisé à retenir sur le salaire.

Le versement total à effectuer sera de 4 0/0 du salaire, dont moitié à la charge du patron et moitié à la charge de l'ouvrier, à moins d'accord intervenu entre eux pour l'augmenter.

En aucun cas, le patron ou employeur ne peut être tenu, sans son consentement, à une contribution supérieure à celle correspondant à un salaire de 2,400 francs par an.

Les versements sont effectués, pour les mineurs, sans l'autorisation de leurs père et mère ou tuteur, et pour les femmes mariées, sans l'autorisation du mari.

Les versements sont effectués à capital aliéné.

L'entrée en jouissance est fixée à soixante ans; elle pourra être différée à la demande de l'ayant-droit.

Les pensions inférieures à 360 francs sont bonifiées par l'Etat à l'âge de 60 ans et sous les autres conditions stipulées à l'article 2 de la loi du 31 décembre 1895.

Dans le cas de blessures ou d'infirmités graves entraînant incapacité absolue et permanente de travail, la pension de retraite, prévue à l'article premier, peut être liquidée avant 60 ans, en proportion des versements effectués.

Sont exceptés des dispositions de la loi : les fonctionnaires, ouvriers et employés de l'Etat, des départements, des communes, les inscrits maritimes, les ouvriers et employés des mines auxquels continuent à s'appliquer les lois sur les pensions civiles et militaires.

La présente loi s'applique aux étrangers comme aux nationaux, sans que les étrangers puissent jouir des bonifications de l'Etat.

La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse bénéficiera : 1° des dons et legs faits à la caisse ; 2° des ressources de la réserve spéciale des caisses d'épargne, quand elle dépassera 300 millions.

AU JOUR LE JOUR

LES HOSPICES DE LILLE

L'administration des hospices de Lille vient de distribuer le *Compte moral* pour l'année 1895. Bien qu'il constitue un volume, de 128 pages in-quarto, toutes bourrées de chiffres, nous n'allons pas moins essayer d'en extraire quelques données que nous rendrons le moins aride possible.

Ce ne sera certes pas chose facile, car si d'aucuns prétendent que rien n'est plus éloquent qu'un chiffre, nous persistons, pour notre part, à penser que c'est une éloquence de coup de trique.

Donc, nos lecteurs qui s'exclameraient que notre article est rien moins que folichon n'auront au moins pas la satisfaction de croire que nous nous faisons une quelconque illusion à cet égard.

Néanmoins, si « rien est le propre de l'homme », il est quelquefois bon d'être sérieux, ne serait-ce que pour donner une apparence de raison aux gens qui affectent d'être constamment graves et moroses.

Soyons donc sérieux, car la question des hospices de Lille en vaut certainement la peine.

***

Les hospices de Lille possèdent en bien-fonds 4,872 hectares 67 ares 04 centiares 69 dix-milliares, divisés en deux catégories principales, savoir :

1. Les biens urbains, comprenant les propriétés situées dans la Ville de Lille et la banlieue, formant ensemble une superficie de 122 hectares 61 ares 24 centiares 69 dix-milliares ;

2° Les biens ruraux ou immeubles situés dans les diverses communes du département du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, d'une superficie totale de 4,750 hectares 65 ares 79 centiares 91 dix-milliares, dont 1,744 hectares 65 ares 38 centiares 35 dix-milliares, loués par bail ordinaire de neuf ou douze années, donnant un fermage annuel de 238,079 francs, soit 136 francs en moyenne l'hectare, et 6 hectares 62 ares 41 centiares 56 dix-milliares, tenus en bail emphytéotique, produisant une redevance annuelle de 3,026 francs ou 502 francs l'hectare.

La première catégorie ou biens urbains se subdivise en trois parties, savoir :

1° Les maisons louées par bail ordinaire de neuf années, bâties sur une surface de 4 hectares 56 ares 86 centiares 08 dix-milliares et donnant un revenu annuel d'environ 446,405 francs, soit 25 482 francs l'hectare ;

2° Les terrains libres de bail, dont 12 hectares 49 ares 25 centiares 21 dix-milliares, dans Lille, compris les terrains industriels de la banlieue : 17 hectares 93 ares 25 centiares 76 dix-milliares à Hellemmes, Loos, Faches et La Madeleine et 36 hectares 22 ares 15 centiares 97 dix milliares à Saint-André ; soit ensemble 66 hectares 65 ares 76 centiares 94 dix-milliares destinés à la vente. Ils donnent un revenu annuel d'environ 35,170 francs ou 527 francs l'hectare ;

Le surplus des terrains de la banlieue de Lille comprenant ensemble environ 80 hectares loués 16,000 fr., en moyenne 200 fr. l'hectare, n'est pas propre à la vente et est destiné à rester en culture, par situation dans les zones de servitudes militaires, l'éloignement d'habitations ou les enclaves sans accès aux routes et chemins publics.

3° Enfin les arrentements ou terrains loués pour une longue période de temps, comprenant une surface de 25 hectares 63 ares 89 centiares 78 dix-milliares et donnant un revenu annuel d'environ 69,454 francs, soit 2,705 francs à l'hectare.

***

Pendant l'année 1895, les hospices de Lille ont vendu un certain nombre d'immeubles loués par baux ordinaires.

Cette opération a rapporté un bénéfice assez appréciable.

C'est ainsi que 60 immeubles : terrains vagues, terrains de labour, etc., vendus pour la somme de 538,877 fr. 37 ont produit une augmentation d'environ 15,000 fr. de revenus.

De même les opérations d'arrentements, maisons vendues pour la somme de 410,643 fr. ont donné la jolie somme de 10,731 fr. supérieure aux revenus anciens.

Si nous ajoutons les expropriations et l'emphytéose nous trouvons pour la récapitulation des opérations d'aliénations d'immeubles, en 1895 :

Contenances vendues :	2 hectares, 72 ares, 40 centiares.
Produit des ventes	940,073 f. 57
De sorte que le total des biens vendus au 31 décembre 1895 était de	18,794,314 fr. 88
Les recettes effectuées s'élevaient à	18,103,488 fr. 88
Soit restant à recouvrer	690,386 fr. 00

***

On comprend sans peine que le service hospitalier qui nécessite de vastes bâtiments doit forcément entraîner de grosses dépenses d'entretien.

Les sommes consacrées à cet usage ont atteint le chiffre énorme de 98,982 fr. 38 dont :

Hôpital de la Charité	27,836 76
Hôpital Saint-Sauveur	25,349 99
Hospice François Baës	2,142 08
Hospice général	27,876 70
Hospice Comtesse	6,163 57
Hospice Gantbois	7,194 53
Hospice Stappaert	2,368 65

Soit une augmentation de 11,735 fr. 90 de frais d'entretien pour 1895 sur 1894.

Les travaux de réparations et d'entretien des propriétés productives de revenus ont absorbé pendant la même année une somme de 36,617 francs 85, en augmentation de 1815 fr. 37 sur 1894.

Cette augmentation assez considérable de dépenses a été occasionnée par les grosses réparations faites aux propriétés léguées par Mme Delorme.

Mais cette augmentation de dépenses a été largement compensée par les importants revenus supplémentaires reçus.

A cette somme, il faut ajouter les frais par travaux de construction et de grosses réparations :

Hospice François Baës, 16,235 fr. 25 ;
Hôpital Saint-Sauveur, 9,801 fr. 28 ;
Hospice général, 35,646 fr. 58 ;

Si nous résumons la situation comparative des ressources ordinaires des deux dernières années nous voyons qu'en 1895, les recouvrements se sont élevés à :

Locations 432,765 fr. 67; rentes sur l'Etat, 901,472 fr. 55; rentes sur particuliers, 301 fr. 8; autres recettes ordinaires, 332,657 fr. 40, soit un somme totale de 2,017,197 fr. 44, supérieure à 43,997 fr. 68 sur l'année précédente.

Les mouvements des capitaux ont été bien plus considérables encore puisque les recettes effectuées pendant l'année 1895, se montent à 3,454,223 fr. 76, mais il faut compter 1,434,18 francs 35 centimes qui sont des capitaux sujets à remploi.

En résumé, la situation financière pour 195 n'est pas beaucoup modifiée sur celle de 1894. Il faut même noter ce point essentiel, c'est que le déficit qui allait en augmentant depuis quelques années a un peu diminué par suite du vote d'un subside de 40,000 francs par la ville.

Les effets de cette mesure ne se feront vivement sentir que dans quelques années, alors que l'administration aura pu augmenter ses revenus par des placements de fonds.

***

L'administration des hospices, toujours soucieuse de se tenir au courant des nouvelles découvertes et préoccupée d'améliorer le service médical a voulu compléter l'installation du pavillon du croup.

A cet effet, elle a fait construire une salle d'observation pour le docteur, une salle spéciale pour les enfants atteints de broncho-pneumonie, fait poser des stalles en verre pour séparer le lits; De plus, un poste spécial d'interne a été créé pour ce pavillon.

Le *Compte moral* rappelle qu'en 1894 il avait été fait mention des graves abus qui s'étaient manifestés dans le service des consultations données dans les hôpitaux : des personnes fortunées et des malades étrangers à la ville usaient en très grand nombre, surtout aux consultations de l'hôpital Saint-Sauveur. Il en résultait, pour l'administration des hospices, une forte augmentation de dépenses.

L'administration voulut mettre au terme à ces abus et par une délibération du 23 février 1895, approuvée par le préfet, le 4 mars, le service des consultations fut réglementé de la façon suivante :

1° Des consultations gratuites sont données dans les deux hôpitaux de la Ville, aux pauvres de Lille qui présenteront un certificat du Bureau de bienfaisance constatant leur indigence.

2° Les consultations donnant lieu pour le patrimoine des pauvres à des dépenses importantes en frais d'installation, personnel, entretien des locaux, pansements et médicaments, une rétribution est réclamée aux personnes non indigentes ou étrangères à la Ville.

3° Les consultations et pansements ont lieu dans les salles du rez-de-chaussée disposées à cet effet. Défense est faite de donner des consultations ou de faire des pansements dans les salles des malades et blessés, aux personnes non hospitalisées.

4° Un cahier de visite destiné à inscrire les médicaments et les objets de pansement, est attribué à chaque service des consultations.

***

Nous compléterons ce service des consultations par quelques extraits d'un très intéressant rapport de M. le professeur Doumer, sur le fonctionnement du service d'électrothérapie installé à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le service électrothérapique ouvert le 13 janvier 1893 pour les malades des hôpitaux et accessoires de la ville de Lille avait, le 5 octobre 1895, traité son millième malade, c'est-à-dire qu'il avait été fait jusqu'à 72 applications par jour.

Sur ces 1000 malades, 880 seulement ont suivi le traitement d'une façon régulière. Le pourcentage des malades traités donne 60 pour 0/0 de guris, 37,9 pour 0/0 d'améliorés et 11,4 pour 0/0 sur lequel les effets ont été à peu près nuls.

« Ces résultats, déjà très beaux, si l'on songe que la plupart des malades que nous avons mis à soigner étaient des abandonnés de la médecine, auraient été encore plus favorables, dit M. Doumer, si je n'avais pas admis, par humanité, un certain nombre de malades absolument condamnés et pour lesquels il était facile de prévoir que le traitement électrique ne produirait aucun résultat appréciable. Mais ce n'est pas vous, Messieurs, qui me reprocherez d'avoir, pendant plusieurs mois, entretenu l'espérance dans le cœur de malades qui se savaient abandonnés à leur triste sort. »

M. Doumer dit encore :

« L'initiative que vous avez prise de fonder à Lille un service entièrement et exclusivement affecté à l'électrothérapie était hardie, car à cette époque, pourtant pas encore bien éloigné de nous, les méthodes de traitement électrique n'étaient pas très en honneur, les indications n'étaient pas bien précises, elles n'avaient pas encore acquis la notoriété et l'indiscutabilité qu'elles ont actuellement.

« Elle témoigne du souci qui vous a toujours guidés de faire profiter les malheureux de ressources thérapeutiques encore mal connues, mais dont vous pressentiez déjà toute l'importance à venir.

« Mais quelqu'heureuse qu'elle ait été, elle n'en était pas moins hasardeuse, car, à part l'Hôpital Saint-André de Bordeaux, aucun être grand hôpital de province n'avait pareille installation, et les grandes villes de France pourraient peu d'empressement à suivre cet exemple: aussi loin d'avoir suivi un courant d'opinion déjà établi, vous avez contribué à le créer. Si la science doit de la reconnaissance à ceux qui consacrent leur temps à leurs pensées à la découverte des faits nouveaux, elle en doit aussi à ceux qui, comme vous, Messieurs, mettent leur disposition les éléments de travail sans lesquels leurs efforts resteraient stériles. »

C'est sur ces belles paroles que nous terminons cette première partie du compte moral des Hospices de Lille.

E. PETITCOLAS

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

NAUFRAGE D'UN Vapeur Français

76 victimes

NOUVEAUX DÉTAILS

Récit des survivants

New-York, 19 mars. — Les survivants du *Saint-Nazaire*, MM. Berry, inspecteur de la Compagnie ; Maire, docteur du bord ; Santa, troisième mécanicien, et Tejedo, passager, sont très faibles. Cette faiblesse était telle qu'ils furent incapables de se débarrasser de leurs quatre compagnons, morts dans leur embarcation.

Un d'eux raconte qu'une voie d'eau avait été découverte le lendemain du départ de New-York qu'elle ne parut pas sérieuse, mais qu'elle devint dangereuse le lendemain, une violente tempête rendit le salut du navire impossible. La scule ressource fut de quitter le bord. L'équipage se conduisit admirablement.

Voici un récit fait par le capitaine Berry, inspecteur général de la Compagnie et l'un des quatre survivants :

« Une femme et ses quatre enfants furent les premières personnes descendues dans le canot. Les canots furent en hâte approvisionnés de nourriture et d'eau et reçurent l'ordre de s'éloigner du vaisseau qui sombrait.

» Nous étions trente-cinq personnes dans mon canot. Nous avions des lanternes-signaux à l'avant et à l'arrière pour permettre aux autres canots de suivre et afin qu'ils pussent se tenir les uns près des autres. Toute la nuit nous eûmes poulons que les autres canots étaient près de nous, quoique nous pussions ne pas entendre les voix au milieu du bruit de la tempête.

» Ce fut un travail désespéré pour permettre au canot de lutter contre les vagues qui passaient par-dessus nos têtes de temps en temps, menaçant de nous emporter.

» La tempête avait cessé lorsque le jour parut. C'est alors que nous avons vu que nous étions seuls. Aucun des trois canots mis à la mer au milieu de la nuit n'était visible.

» Notre canot alla à la dérive pendant sept jours et sept nuits. Nos vivres et l'eau manquèrent après le premier jour. Les quatre enfants de Mme Tegedo, de Saint-Domingue, furent les premiers à mourir. Leurs petits corps furent jetés par-dessus bord. Puis Mme Tegedo mourut dans les bras de son mari et son corps fut immergé.

» C'est ainsi que la liste des morts augmenta de jour en jour, quatre personnes seulement furent sauvées : M. Tegedo, M. Mairé, le docteur attaché au vaisseau ; M. Santa, le troisième ingénieur, et moi-même. Nous avons survécu, mais nous étions trop faibles pour jeter les autres morts par-dessus bord. »

Le commandant Berry

Le commandant Berry est âgé de soixante-deux ans, et non de soixante-dix comme on l'a dit d'abord. Il a quitté la marine après la guerre de 1870. Il était alors capitaine de frégate.

Il est longtemps l'agent général de la compagnie à Marseille, qui est encore actuellement son lieu de résidence. M. Berry est officier de la Légion d'honneur. C'est un petit homme, tout rond d'une énergie peu commune. Il a quitté Paris il y a trois mois. Ceux qui le connaissent disent que c'est certainement grâce à son courage et à son sang-froid qu'il a pu, accompagné de trois naufragés, arriver au salut, surmontant des difficultés surhumaines.

Sauvé

La famille de M. Maire, qui habite les Vosges, a reçu un télégramme du docteur lui annonçant heureusement qu'il était sauvé ; ses parents si lui-même n'y comprirent rien : ils ignoraient encore la catastrophe, dont la nouvelle est parvenue à Paris l'avant-dernière nuit seulement par le fil spécial du *New-York Herald* — et c'est seulement à la lecture des dépêches qu'ils comprirent à quel terrible danger leur enfant échappaient miraculeusement.

Ajoutons que le docteur Maire, qui est tout jeune, effectuait son premier voyage.

Les noms des victimes

Voici, d'après le *New-York Herald*, les noms des passagers et des principaux officiers qui, se trouvant à bord, ont péri dans le désastre :

A. Dumois et L. Dumois, qui se rendaient à Saint-Domingue ;

A. Jiménez, Ramon, Puez, Maya, Sanoranell, qui allaient à Port-au-Prince ;

Tegedo, M. et Mme Juan de Dios et leurs trois enfants, qui se rendaient à Saint-Domingue ;

Paul Jaguenou, capitaine ; Pierre Nicolai, capitaine en second ; André d'Andreis, premier lieutenant, etc., etc.

LA GUERRE en Crète

La proclamation des amiraux

La Canée, 19 mars. — La proclamation des amiraux, qui sera publiée demain matin, porte encore :

Il est bien entendu que les Crétois seront affranchis de tout contrôle de la Sublime Porte en ce qui concerne leurs affaires intérieures.

Répartition des troupes

Les troupes européennes seront réparties comme suit :

France, à Sitia et à Spinalonga ;
Angleterre, à Candie ;
Russie, à Retymho ;
Allemagne, à la baie de Suda et la Canée.

L'Incident de Sitia

Voici la vérité sur l'incident de Sitia, jusqu'ici rapporté de diverses façons :

Le fait est que le 15 mars, une émeute survint à Sitia. Les chrétiens voulaient dévaliser les magasins de vivres, et à Pisocephalo ils firent feu à deux cents mètres contre un officier français.

Les commandants étrangers firent des sommations pour rétablir l'ordre. Devant leur attitude, les vaisseaux français et anglais tirèrent chacun un coup de canon qui n'atteignit personne.

Les renforts des puissances

Londres, 19 mars. — Le bruit d'après lequel le gouvernement russe aurait contremandé l'envoi des renforts est faux. Un transport russe est en route ayant à bord les troupes destinées à débarquer en Crète, et ce transport a été autorisé à traverser les Dardanelles.

Il est également inexact que l'Allemagne ait manifesté l'intention de ne pas exécuter les engagements pris avec les autres puissances.

Ce qui est vrai, c'est qu'il faut quelques jours aux renforts expédiés pour arriver à destination ; que c'est seulement après leur débarquement que le colonel Vassos pourra être sommé d'évacuer la Crète, dont le blocus ne sera pas complet avant dimanche, et qu'il est impossible d'avoir la réponse du colonel Vassos avant de procéder, s'il y a lieu, au blocus de la baie de Volo et du Pirée.

Telle est, très exactement, la situation.

ULTIMATUM

au colonel Vassos

Paris, 19 mars. — Le *Jour* publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous réserves :

« La Canée, 19 mars, 8 heures matin.

» Les officiers français et italiens ont fait prévenir le colonel Vassos, commandant des troupes grecques en Crète, qu'ils lui donnaient trente-six heures pour se réembarquer et quitter l'île. Le colonel Vassos n'a pas répondu.

***

D'après le correspondant du *Daily News* à Rome, le colonel Vassos a avec lui deux mille soldats grecs, cinq cents volontaires et dix-sept mille insurgés.

Le gouverneur de la Crète

On annonce de Constantinople que lundi la Russie avait proposé aux puissances de nommer le prince Danilo de Montenegro gouverneur de la Crète.

Cette proposition ayant soulevé de nombreuses objections, principalement de la part de l'Autriche, la Russie proposerait maintenant de nommer à ce poste M. Petrovic, ministre de l'intérieur du Montenegro.

LE BLOCUS DE LA CRÈTE

Athènes, 19 mars. — Après avoir reçu la notification du blocus de la Crète, les ministres ont tenu un conseil qui a duré jusqu'à deux heures du matin. Le blocus s'étend jusqu'au 25e de longitude est et jusqu'au 35e de latitude nord.

Le gouvernement hellénique a décidé de rapeler de Crète l'*Alphéios* et le *Pourios*, les deux seuls petits navires qui y restaient.

Le *Hydali* est arrivé cette nuit au Pirée avec deux prisonniers faits pendant l'attaque récente des Turcs contre *Monodendri*, près de Platania.

La Canée, 19 mars. — Chacune des puissances débarquera ici 300 hommes. Les troupes turques évacueront graduellement l'île de Crète.

Les derniers combats entre les Turcs et les insurgés dans les environs d'Héraklion (Candie) ont eu lieu à Vérankeni, Pinique, Marathymi et Gartissi ; toutes ces localités étaient occupées par des troupes irrégulières turques prises à la garnison de Candie.

Il y a eu de très vifs engagements toute la journée d'hier et les Turcs ont été partout battus. Pendant ce temps, à Candie se trouvant désarmé de soldats, la populace turque a saccagé les maisons et les magasins des chrétiens.

Départ de troupes françaises

Toulon, 19 mars. — L'affrété *Auvergne*, après avoir embarqué le matériel et un bataillon de 8e d'infanterie de marine, a appareillé, faisant route pour la Sude.

Son départ a donné lieu à une grande manifestation en rade, à bord de tous les bâtiments, où les équipages ont répondu aux hourras du bataillon d'infanterie de marine. La musique du vaisseau *Amiral-Brueix* a joué la *Marseillaise* au passage de l'*Auvergne*.

La Chambre

Séance du 19 mars 1897

Présidence de M. Henri Brisson, président.

Affaire Hadamard-Castelin

M. Forni dépose un rapport sur la demande en autorisation de poursuites présentée par M. Hadamard, beau-père de Dreyfus, contre M. Castelin, au sujet d'un article reproduisant dans le *Revue antisémitique* le discours prononcé à la Chambre par M. Castelin, lors de l'interpellation concernant le traître Dreyfus.

Le rapport conclut au refus de l'autorisation de poursuites.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Les évènements de Madagascar

M. Brisson. — J'ai reçu, de M. Pourquery de Boisserin, une demande d'interpellation sur les récents évènements de Madagascar.

La Chambre fixera ultérieurement la discussion de cette interpellation.

La liquidation judiciaire

Le projet de M. Lhopiteau, tendant à rendre la liquidation judiciaire plus facile, est ensuite adopté sans débat.

Les bureaux de placement

La Chambre continue ensuite la discussion des projets relatifs aux bureaux de placement.

La Chambre est en présence d'un nouveau projet du gouvernement organisant les bureaux gratuits et réglementant les bureaux payants.

D'autre part, le nouveau projet de la commission accepte le titre premier du projet du gouvernement sur les bureaux gratuits, mais maintient son ancien texte au sujet de la disparition des bureaux payants. Enfin, il y a le contre-projet de M. Guillemin que nos lecteurs connaissent.

Une discussion des plus confuses s'engage et chacun défend très vivement son projet.

Finalement, l'article premier du contre-projet de M. Guillemin est mis aux voix et adopté par 314 voix contre 239.